

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu de la séance du 29 mars 2011 à Vidaillat
affiché en exécution de l'article 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents : PACAUD – LUINAUD – LAURENT – AUROY – ROUDIER – COLON – DESSEAUVE – DESLOGES – DELPRATO – AUBERT – GIRALDIN – DAGOIS – DENIS – JOUANNY – JONCA – MEAUME – TAGAND – TRUNDE – FOUCHET – BRIGNOLI – ORTEGA – GUILLON – DUMEYNIÉ – BUSSIÈRE – DEPATUREAUX – JUILLE – LACHENY – PAROUTY – COSTE – GRENOUILLET – FOURNEL – LABBE – FAYADAS – LESCURE – LARPIN – AUDOT – DESAGNAT – MARGUERITAT – GAILLARD – GAUTHIER – CONCHON – TRUBINO – LAPORTE – CHABREYRON – MAFAITY.

Excusés : JUILLET – LEFEVRE – PETITCOULAUD – CORSET – ESCOUBEYROU – GEFFROY – BOUCHY-POMMIER – TANTY – CRESPIEN – GIMBRETIERE – MARTIN – BONNET – FURET – SUCHET – BAYARD – PICHON – AITA – FOURNERON – COLLET – SERVIAT – VELLEINE – JALLOT – SANGRELET – SOUTON – BARBE – LABAR – CHEYPE – AUFAURE – DENIS – ROUSSANGE – ZANDVLIET – CAILLAUD – LEPETIT.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 DECEMBRE 2010

Le compte-rendu du Conseil Communautaire du 1^{er} février 2011 à Sardent est validé à l'unanimité.

PRÉSENTATION DU PROJET ÉOLIEN DES MONTS DE GUÉRET

Thomas Rochoux, de la société Enel Green Power France présente l'état d'avancement du projet éolien des Monts de Guéret.

Le groupe Enel est spécialisé dans le domaine des énergies renouvelables et a pour but de développer, construire et exploiter des centrales de production d'électricité issues de sources renouvelables. Les domaines d'intervention du groupe sont :

- L'hydraulique
- La géothermie
- L'éolien
- Le solaire
- La Biomasse
- La cogénération.
-

Enel Green Power France est une société basée à Lyon qui regroupe 50 employés. 2 agences sont également installées à Rennes et Troyes. La société d'origine était Erelis, rachetées par le groupe Enel qui en a fait son antenne française. Le fonctionnement du groupe est resté fidèle à celui d'origine.

Développement d'un parc éolien photovoltaïque :

En France, la société Enel Green Power France est très active en ce qui concerne l'éolien.

Phase de prospection :

Cette première phase consiste à trouver des sites. Les projets de mise en place de centrales de production d'électricité sont des projets de territoires et doivent être portés localement. La construction du projet doit

s'effectuer en partenariat avec les acteurs du territoire en prenant en compte toutes les considérations d'ordres technique, paysager et humain. Lors de l'aboutissement du projet, une demande d'urbanisme est déposée, il s'agit de l'équivalent d'un permis de construire. Des mesures compensatoires et d'accompagnement sont mises en place afin de prendre en compte les contraintes environnementales et techniques décelées lors des études et de proposer une compensation. L'aspect paysager est pris en compte dès l'amont des projets.

Le projet éolien des Monts de Guéret intervient sur 2 communautés de communes : la Ciate et la communauté de communes de Guéret – St-Vaury. Ce projet a été étudié en parallèle des études ZDE menées sur ces territoires. La zone concernée englobe 13 communes, il s'agit donc d'un travail sur une zone vaste et constitue un changement d'habitude pour le groupe Enel.

Thomas Rochoux rappelle l'historique du projet :

- en 2003, l'idée de projet éolien des Monts de Guéret a germé
- entre 2004 et 2006, les premières études cartographiques se sont déroulées
- 2007, début du projet avec la validation en interne de la faisabilité et la réalisation de l'étude ZDE par un bureau d'études
- en 2008/2009, dépôt du dossier ZDE
- en mars 2010, accord de la ZDE
- 2011, finalisation du projet, concertation et communication.

La ZDE a été accordée sur la zone de la forêt de Chabrières, pour une puissance minimale de 20MW et maximale de 80MW.

Des campagnes de mesure de son ont été menées afin de respecter la réglementation qui concerne les bruits de voisinage. L'accessibilité doit être prise en compte, des chemins de 5m de large sont nécessaires pour le convoyage des éoliennes. Des chemins d'exploitation forestière peuvent être utilisés ou créés.

Des études sont réalisées sur des cycles biologiques annuels. Des experts naturalistes interviennent aux périodes clés de l'évolution de certaines espèces et en fonction des saisons. Des relevés ont été effectués avec un radar pour comptabiliser les passages migratoires intervenant dans cette zone. Ainsi, ont été relevés de nombreux passages de grues. De plus, le niveau de sensibilité de cette zone est fort.

Une étude géomorphologique a également été réalisée, le site des Monts de Guéret ne constitue pas un massif uniforme ou un plateau. Les monuments historiques, les sites emblématiques environnants et les zones protégées et importantes d'un point de vue touristique et paysager sont étudiés.

L'état initial réalisé a repéré des contraintes majeures. Il était important de préserver la perspective d'arrivée sur la ville de Guéret depuis la RN145, éviter les effets d'encerclement visuel des villages situés sur le site et de préserver l'ambiance boisée du monument du Thouraud. Le but est de conserver une barrière végétale naturelle entre le monument du Thouraud et ses aménagements et tout aménagement lié au parc à loup, afin d'éviter toute interaction visuelle.

3 scénarios sont possibles en ce qui concerne le site éolien des Monts de Guéret, le premier vise une implantation Sud-Est – Nord-Ouest, le 2^{ème} reprend les courbures des Monts et le 3^{ème} est en îlot pour reprendre la disposition des Puys. Ces scénarios sont évalués avec des photomontages. L'implantation en ligne est privilégiée, composée de 5 éoliennes par ligne sur 2 lignes.

Afin d'informer les habitants des démarches en cours, 3 permanences ont eu lieu les 3, 4 et 5 février derniers à Sardent, Ste Feyre et Savennes. 70 personnes ont participé à ces permanences.

Afin de proposer la meilleure solution d'installation, Enel a pris en compte les aspects environnementaux du site ainsi que les contraintes sonores, les contraintes météorologiques et les usages du territoire. Le projet s'affine en prenant également en compte l'aspect foncier, les contraintes d'accès et de construction.

Une ZDE en quelques chiffres c'est :

- De 20 à 80 MW
- De 8 à 10 éoliennes
- Des mas de 100m et des pâles de 45m de haut
- Des éoliennes de 2 à 3MW
- Une production annuelle de 45000 à 55000MW/h (ce qui équivaut à la consommation électrique de 25000 à 32000 personnes.)

La société Enel investit sur le projet avec des fonds propres. Depuis la réforme de la taxe professionnelle, la nouvelle taxe qui frappe les éoliennes est l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseau fixée à 7000€ par MW installés. Cette taxe est répartie à 70 % pour le bloc communal dont 20 % pour la commune et 50 % pour la communauté de communes. En ce qui concerne la Ciata, en raison du régime de TPU, 70 % seront destinés à la communauté de communes, les 30 % restants au département soit 9800€ par éolienne et par an pour le bloc communal et 4200€ par éolienne et par an pour le département pour des éoliennes de 2 MW. Au niveau du foncier, les terrains sont loués pour un montant de 1000€/MW par an et par propriétaire exploitant. En outre, la cotisation foncière sur les entreprises représente 2000€ par éolienne et par an.

Enfin, lorsque des parcs éoliens se construisent, les constructeurs mettent en place des équipes de maintenance et dès que suffisamment d'éoliennes sont construites, une personne à temps plein doit être présente pour gérer la maintenance.

En ce qui concerne le calendrier de mise en place de ces éoliennes, il est le suivant :

L'objectif est de déposer le dossier de permis de construire d'ici à septembre prochain. Une fois le dossier déposé, les administrations seront consultées, une enquête publique sera réalisée sur les sites, puis le permis validé. S'il n'y a pas de recours, les baux seront signés et la construction pourra débuter.

M. Audot se demande pourquoi développer un projet sur ce site alors qu'il semble réunir de nombreuses contraintes.

M. Rochoux rappelle qu'il y a eu une volonté politique au départ, qui a amené la société à se positionner sur ce site. En effet, l'acceptation locale est un élément primordial pour l'aboutissement de tels projets. Par ailleurs, il explique que tous les sites présentent des éléments de complexité et de contrainte.

M. Gaillard demande quelle était la tendance enregistrée lors des permanences.

A l'occasion des rencontres organisées dans le cadre des permanences, quelques craintes ont été émises notamment suite à l'actuel contexte médiatique défavorable. Les présents ont été rassurés et semblaient plutôt satisfaits des explications données. Un cahier de doléances a révélé une tendance majoritairement favorable à l'éolien malgré une certaine réticence concernant l'impact sur le domaine paysager.

M. Bussière demande quelle est la crainte principale des riverains, est-ce le bruit ?

M. Tagand demande quelle est la maison la plus proche du parc éolien.

Thomas Rochoux indique que la maison la plus proche des éoliennes se situe environ à 600-700m.

M. Ortega se demande pourquoi le projet est présenté avec un tel niveau d'avancement, sans qu'il y ait eu de concertation préalable.

J. Guillon rappelle que le projet de ZDE sur les Monts de Guéret a fait l'objet de plusieurs présentations en Conseil Communautaire et d'un vote avant d'avoir été déposé en Préfecture. Auparavant la prise de compétence a également été votée en Conseil. T. Rochoux rappelle également que lorsqu'au moment de l'instruction du dossier ZDE par la Préfecture, les communes alentour ont été invitées délibérer. Il y a donc eu différentes étapes de concertation avant d'arriver au projet tel qu'il est présenté aujourd'hui.

PRÉSENTATION D'ÉLÉMENTS DE L'ANALYSE FINANCIÈRE EN PRÉVISION DU VOTE DES BUDGETS

A. Zeppa présente les éléments d'analyse financière, en prévision du vote du budget en avril. Il est à noter que plusieurs éléments sont encore inconnus (dotations de l'Etat, montant exact des ressources fiscales). Cette analyse financière reste donc très hypothétique. Toutefois, elle permet quand même d'évaluer les possibilités de développement d'activités et de projets sur les années à venir.

Il existe une incertitude en ce qui concerne les ressources de la Ciate, car il s'agira de la première année de versement de recettes fiscales puisque l'année précédente avait été versée une compensation de l'Etat. La Ciate va dorénavant percevoir la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti et non bâti), l'IFER et la contribution foncière sur les entreprises, pour lesquelles l'évaluation définitive n'est pas encore connue. L'analyse a été réalisée en fonction d'évaluations qui avaient été réalisées par la DGCL il y a quelques temps, en attendant des éléments plus fiables.

Avec ces nouvelles ressources, il y a une augmentation très importante du montant des recettes fiscales de la Ciate. Cependant cette augmentation est artificielle car l'équivalent devra être reversé à un fond de péréquation national, appelé FNGIR. Le montant du versement sera fixé cette année et restera égal pour les années à venir.

Le montant de l'attribution de compensation doit également être déduit du total des recettes fiscales au même titre que le FNGIR. Le montant de ressources fiscales qui reste finalement dans les caisses de la Ciate est donc relativement faible (inférieur à 300 000 euros)

Les 50000€ de recettes renseignés pour l'année 2013 en tant que recettes fiscales sont liés à la prise de compétence « Ordures Ménagères ». Il s'agit en réalité d'une augmentation prévisionnelle de la dotation DGF.

En ce qui concerne les autres recettes ainsi que les dépenses de fonctionnement les points à retenir sont les suivants :

- une augmentation importante des dépenses liées aux rivières est prévue en lien avec l'engagement des travaux sur les trois cours d'eau (à noter d'importantes recettes correspondantes) ;
- la mise en place de l'équipement itinérant à compter de septembre 2011, puis son fonctionnement à plein régime en 2012, et le démarrage de la crèche en 2013 engendrent l'augmentation des dépenses de personnel et des dépenses de fonctionnement spécifiques (à noter de nouvelles recettes également en lien avec ces projets)
- l'ouverture du centre culturel à Sardent en 2013 avec des dépenses et des recettes afférentes.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, l'ensemble des projets validés à ce jour pas le Conseil Communautaire ont été pris en compte.

Au final, si l'ensemble des services sont mis en place et l'ensemble des projets menés à bien intégralement, la Ciate aurait « consommé » son fond de roulement d'ici 2013. La capacité d'autofinancement annuelle restera correcte mais pas très importante, cet élément sera à surveiller.

M. Pacaud souhaiterait que la micro-crèche soit inscrite dès 2012, il regrette qu'elle n'apparaisse qu'à compter de 2013.

J. Guillon rappelle qu'il s'agit d'une analyse financière prospective et non d'un budget. En ce qui concerne la micro-crèche, si le projet est prêt pour 2012, il sera inscrit au budget de l'année 2012. Les dates choisies pour la comptabilisation de certains projets n'ont pas valeur d'engagement budgétaire. Il ne s'agit que de spéculations.

Suite à une question de M. Pacaud, J. Guillon propose un point sur le projet de Maison de Santé. Le projet est en attente de la décision des professionnels de santé qui doivent se réunir dans les jours suivants. Une visite avait été organisée, en compagnie des professionnels de santé, à St Amand en Puisaye dans la Nièvre au mois

de janvier pour présenter un exemple de Maison de Santé installée dans un territoire analogue à celui de la Ciata. Il s'agit d'une des premières maisons de santé de France. Le Dr Maumy, Colette Lauvergne, Danièle Mérigot, Dr Bonardet et Sylvie Corrêia ont participé à cette visite au cours de laquelle les professionnels de santé de la maison de St Amand ont présenté leur fonctionnement, ainsi que les points forts et faibles d'une telle structure.

Actuellement, un local pour accueillir la maison de santé est toujours recherché et la grange de P. Cognard, situé à proximité des locaux de la Ciata semble intéressante. Il s'agit d'un local de 200m² au sol pour lequel il est possible d'utiliser les 2 caves et de créer un étage. Ce bâtiment offre également des possibilités d'extension.

T. Gaillard indique qu'il est maintenant nécessaire que le projet de santé soit porté avec motivation par les professionnels de santé pour que la structure et le partenariat fonctionnent correctement. J. Guillon ajoute que le Dr Aita a fait part de l'intérêt qu'il porte à la mise en réseau des cabinets médicaux. Le cabinet médical de Pontarion serait plus susceptible de prendre part à un projet de santé sur Bourgneuf du fait de sa proximité. En ce qui concerne le projet de la Ciata, les 2 médecins généralistes ainsi que le cabinet infirmier d'Ahun sont volontaires pour quitter leur cabinet et intégrer la maison de santé. Un podologue qui travaille avec les infirmières pourrait venir faire des permanences ainsi qu'une kinésithérapeute installée à Jarnages. Il ne sera pas simplement nécessaire à ces professionnels de signer un contrat d'officialisation d'intégration à la maison de santé, ils devront ensemble élaborer un projet de santé pour la mise en place un travail de groupe.

Par la suite, d'autres professionnels de santé seront recherchés afin d'intégrer la maison de santé en cours de fonctionnement.

LOGEMENTS COMMUNAUX : ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE RÉNOVATION POUR ST GEORGES LA POUGE ET CHAMBERAUD

Suite à la consultation lancée concernant la rénovation d'un logement au dessus de l'école à St Georges la Pouge et de 2 logements au dessus de la mairie à Chamberaud, les offres les mieux disantes retenues par la commission d'Appel d'Offre sont les suivantes.

Pour Saint Georges la Pouge :

LOTS	ESTIMATION	CANDIDATS	Montant HT
LOT 1 - DEMOLITION - GROS ŒUVRE - VRD	11 000,00 €	BOUILLOT	11 100,00 €
LOT 2 - MENUISERIES BOIS	17 000,00 €	PARELON	16 579,00 €
LOT 3 - PLATRERIE - ISOLATION	17 300,00 €	GIRAUD	15 405,52 €
LOT 4 - CARELAGE - FAIENCE	1 300,00 €	DE MIRANDA PRADILLON	902,00 €
LOT 5 - PEINTURE - SOLS COLLES	11 200,00 €	CADILLON	9 255,80 €
LOT 6 - ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELEC - VMC	11 000,00 €	PINET	8 456,02 €
LOT 7 - PLATRERIE - SANITAIRES	4 700,00 €	CANCALON	5 038,91 €
TOTAL ESTIMATION (janvier 2011)	73 500,00 €	TOTAL HT	66 737,25€

Pour chaque lot, il est proposé de retenir l'offre la mieux disante proposée par la commission d'appel d'offre. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer les pièces afférentes aux marchés.

Pour Chamberaud :

LOTS	ESTIMATION	CANDIDATS	Montant H.T. après vérification
LOT 1 – DEMOLITION – MACONNERIE - VRD	37 000,00 €	SAS BOUILLOT	36 700,00 €
LOT 2 – CHARPENTE – COUVERTURE - ZINGUERIE	Aucune offre – relance de la consultation		
LOT 3 – MENUISERIE BOIS INT/EXT - SERRURERIE	37 000,00 €	SAS NAUDON MATHE	32 086,00 €
LOT 4 – PLATRERIE - ISOLATION	26 000,00 €	SAS MAZET MALSOUTE	26 576,23 €
LOT 5 – CARRELAGE - FAIENCE	1 600,00 €	EURL DE MIRANDA PRADILLON	966,00 €
LOT 6 – PEINTURE – SOLS COLLES	18 000,00 €	SAS MAZET MALSOUTE	17 954,05 €
LOT 7 – ELECTRICITE – CHAUFFAGE - VMC	18 300,00 €	SARL PINET	14 338,63€
LOT 8 – PLOMBERIE - SANITAIRES	1 seule offre bien au-dessus de l'estimatif – relance de la consultation		
LOT 9 - DESAMIANTAGE	2 offres bien au-dessus de l'estimatif – relance de la consultation		
TOTAL ESTIMATION	160 100,00 €	TOTAL	

3 lots restent infructueux mais il est proposé au Conseil Communautaire d'attribuer les lots fructueux afin de permettre un avancement du projet.

Pour chaque lot, il est proposé de retenir l'offre la mieux disante proposée par la commission d'appel d'offre. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer les pièces afférentes aux marchés.

LOGEMENTS COMMUNAUX : BAUX A REHABILITATION

Le bail à réhabilitation du logement de Saint Georges la Pouge concerne un bien de type T4 transformé en T3 de 62m² dont l'entrée sera séparée de celle de l'école et avec un accès privatif aux combles.

- Durée du bail : 21 ans
- Durée des travaux : 6 mois
- Travaux prévus: réhabilitation globale concernant 7 lots.
- Redevance : bail établi sans versement de loyer compte tenu du programme de travaux envisagé.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le bail à réhabilitation avec la commune de Saint-Georges-la-Pouge selon les conditions précitées. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

Le bail à réhabilitation du logement de Chamberaud concerne 2 logements soient un T2 de 39m² et un T3 de 73m² au-dessus de la Mairie. L'entrée en rez-de-chaussée sera commune aux 2 logements mais séparée de celle de la Mairie. Un accès privatif desservira les caves dédiées aux logements.

- Durée du bail : 21 ans
- Durée des travaux : 8 mois
- Travaux prévus: réhabilitation globale concernant 9 lots.
- Redevance : bail établi sans versement de loyer compte tenu du programme de travaux envisagé.

Il est proposé d'autoriser le Président à signer le bail à réhabilitation avec la commune de Chamberaud selon les conditions précitées. Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

VOTE DES AIDES DANS LE CADRE DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Le Contrat Educatif Local (CEL) a pour objectif de proposer des actions visant à donner à tous les enfants et à tous les jeunes, le moyen de découvrir de nouvelles formes d'activités, de s'approprier des démarches d'apprentissage adaptées et de les placer dans des situations d'expérimentation active.

Les montants portés dans la colonne « proposition de financement », correspondent à l'avis de la commission action sociale et culturelle.

ACTION	OPERATEUR	BUDGET		
		COUT GLOBAL	Demande de subvention	Propositions de financement
Atelier ping-pong	Agir à St Yrieix	1020,00	400,00	400,00
Ecole multisports	Dragon Noir	7090,00	2500,00	2500,00
Ateliers sportifs	Dragon Noir	31412,00	3000,00	3000,00
Calligraphie latine	Cétil'Art	2299,68	500,00	500,00
Montage vidéo	Cétil'Art	3198,68	575,00	575,00
Ecole pilotage trial	EPCL	3800,00	1000,00	1000,00
Ecole pilotage trial	EPCL	20618,00	4500,00	4000,00
Atelier Jeunesse	Interlude	9500,00	0,00	0,00
Formation pompiers	JS Pompiers	2530,00	400,00	400,00
Ateliers culturels	La Métive	6940,00	1200,00	1200,00
Ciné-Club jeunesse	La Métive	9140,00	1970,00	1970,00
Stage sculpture et création	Masgot (L,A,P)	3594,64	1000,00	1000,00
Initiation Cirque	Lez'Arts'Bos	7050,00	1500,00	1500,00
Eveil musical (report)	Musique Pour Tous	0,00	0,00	0,00
Cours musique	Musique Pour Tous	16920,00	2000,00	2000,00
Ecole de Football	SC Sardent	11649,50	700,00	700,00
Tournois	SC Sardent	7100,00	500,00	500,00
journée récréative	SC Sardent	345,00	100,00	100,00
Art d'être spectateur	Théâtre'Enfant	16480,00	1020,00	1020,00
Festival Escapade	Théâtre'Enfant	120222,00	0,00	0,00
Vacances artistiques	Théâtre'Enfant	3762,00	400,00	400,00
Camp itinérant	Vasi Jeunes	4231,48	350,00	350,00
Journée jus de Pomme	Vasi Jeunes	1068,60	150,00	150,00
Mini-camp	Vasi Jeunes	1444,60	100,00	100,00
Interventions et sorties	Accueil Loisirs Ciate	18900,00		
Navette	Accueil Loisirs Ciate	1800,00		
Accueil Ados	Accueil Loisirs Ciate	8400,00		
TOTAL		320516,18	23865,00	23365,00

M. Laporte indique qu'aucun demandeur n'a vu son dossier refuser.

Le Président propose au Conseil Communautaire d'octroyer les aides proposées par la commission « Action sociale et culturelle ». Le Conseil Communautaire valide cette proposition à l'unanimité.

AIDES AUX EVENEMENTIELS

La Ciate a souhaité comme chaque année, soutenir les associations qui organisent des événements forts sur son territoire. Un courrier présentant l'aide a été envoyé à toutes les associations courant mars.

Le tableau ci-dessous présente les demandes déposées. Les montants portés dans la colonne « proposition de financement », correspondent à l'avis de la commission action sociale et culturelle.

Action	Lieu	Date	Public	Demande de subvention	Propositions de financement	Subventions 2010
15ème Foire aux Fromages	Maisonnières	17-avr	Tout public	700	700	800
Journée hommage Eugène Jamot	St Sulpice les Champs	30-avr	Tout public	1200	1100	1100
Tour de la CIATE	CIATE	14-15 mai	Tout public	2500	1500	2500
La Festive de la Métive	Moutier d'Ahun	21-mai	Tout public	2350	2200	2230
Fête Western Festival Country	Thauron	16-17 juillet 06-07 août	Tout public	2500	1500	2000
Masgot : entre pierre, bois et fer	Fransèches	24-juil	Tout public	2000	2000	2000
Musiques d'un jour d'été	Le Donzeil	samedi 07 août	Tout public	1500	1200	1000
Expositions et animations à la Bergerie	Moutier d'Ahun	de mars à septembre	Tout public	2500	2200	1700
Marché de Noël	Moutier d'Ahun	17-18 décembre	Tout public	1000	1000	1000
La Maison du Père-Noël	Sous-Parsat	décembre	Tout public	1500	1500	1170
Repas / animation	CIATE	de novembre à février	Tout public	1000	1000	1000
30ème Foire aux Huîtres et aux Moules	Sardent	10-11-12 novembre	Tout public	1500	500	1500

Tournois estaminets	St Michel de Veisse	en cours de choix	Tout public	1090	1090	Nouvelle demande
Rassemblement Pompiers	Ahun	25-26 juin	Public spécifique	1000	800	Nouvelle demande
Arti Shows	Sous Parsat	23-juil	Tout public	2000	1000	Nouvelle demande
Total				24340	19290	
Festival Escapade	Sardent	1-2-3-4 juillet	Tout public	2500	2500	Tous les 3 ans
Total avec escapade				26840	21790	

Martine Laporte explique le travail de la commission action sociale et culturelle :

La commission a souhaité attribuer des montants conséquents aux associations proposant des projets d'événementiels nouveaux, afin de les aider à démarrer. Le reste de l'enveloppe a été attribuée aux autres projets. Aucune demande n'a été refusée. Par ailleurs, l'aide au Festival Escapade a été ressorti de l'enveloppe, car il s'agit d'un événementiel qui intervient tous les 3 ans. Si on annualise le montant octroyé, l'enveloppe de 20 000 euros est respectée.

C. Luinaud intervient pour présenter le projet de rassemblement de pompiers. Le but de cette manifestation est de réunir les jeunes sapeurs pompiers de 15 départements sur les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Les meilleurs JSP âgés de 12 à 17 ans de chaque département vont participer à un concours de manœuvre opérationnelle ainsi qu'une compétition sportive le temps d'un week-end. Cette manifestation vise à faire découvrir le territoire de la Ciate et le lycée agricole aux jeunes de ces régions. L'antenne d'Ahun s'est battue pour récupérer cet événement, qui devait initialement être organisée à La Souterraine.

M. Meaume regrette que le montant de subvention octroyé au Tour de la Ciate ne soit pas plus important. Il pense que dans ces conditions le budget sera difficile à boucler.

Mme Colon propose de diminuer la subvention attribuée à la Fête Western, qui lui apparaît comme un événement à caractère commercial.

M. Gaillard déplore qu'en Conseil Communautaire certains essayent de favoriser un événementiel au détriment d'un autre, alors même que la commission a déjà fait son travail de répartition des aides, et ce en ayant en main l'ensemble des éléments chiffrés. Il a assisté à la présentation du bilan du Tour de la Ciate 2010, et indique que l'événementiel était excédentaire en 2010.

Mme Laporte confirme qu'en 2010 l'événement a été bénéficiaire.

M. Grenouillet insiste sur le fait que cet événement demande beaucoup d'organisation, et ne peut se tenir que grâce à la bonne volonté des bénévoles. Cette année, une seule équipe creusoise sera inscrite, de façon à faire venir des équipes de l'extérieur. Il y a donc bien une volonté de promouvoir le territoire. Il serait dommage de mettre en péril cet événement pour des questions de budget.

M. Conchon salue le travail réalisé par les bénévoles pour la réalisation de cet événement. Il ne les laissera pas tomber et leur apportera un soutien financier dans le cas où la Ciate d'augmenterait pas son montant d'aide.

Agnès Zeppa rappelle que lors du dépôt du premier dossier de subvention, il était indiqué qu'au bout de la troisième année l'événement serait labellisé et s'autofinancerait.

M. Pacaud indique que justement, l'événement étant labellisé, cela engendre des obligations et donc des frais supplémentaires.

Mme Colon revient sur le montant de subvention attribuée à Bisons Nature. Elle déplore cette situation alors même que l'événement fait apparaître chaque année un bilan positif. Elle remarque aussi que dans sa communication, l'organisateur ne parle jamais de la commune de Thauron ni de la Ciate, mais de la commune de Bourganeuf.

Mme Laporte indique que le débat revient chaque année en commission concernant la Fête Western, mais que cet événement remplit objectivement les critères d'éligibilité, il n'y a donc pas de raison de l'écarter.

Au vu de ces remarques et après en avoir débattu, Jacky Guillon propose de revoir les montants d'aide pour ces deux évènementiels :

Tour de la Ciate : 2000

Fête Western : 1000

Le Conseil Communautaire valide les montants d'aide proposés à l'unanimité.

PETITE ENFANCE: RECRUTEMENT DU PERSONNEL, ACQUISITION D'UN CAMION AMÉNAGÉ ET SIGNATURE DE L'AVENANT CAF

Pour rappel, lors du Conseil Communautaire de novembre dernier, avaient été adoptés des budgets d'investissement et de fonctionnement pour la mise en œuvre d'actions en matière de petite enfance. Ces budgets concernaient d'une part une crèche à Ahun, et d'autre part un équipement itinérant comprenant un relais assistante maternelle et une halte-garderie itinérante. Il est proposé aujourd'hui, suite à la validation des statuts par le Préfet, de démarrer la phase de mise en œuvre de l'équipement itinérant, pour une ouverture en septembre prochain. Le projet de crèche d'Ahun sera mise en œuvre plus tard, faute pour le moment de bâtiment adéquat.

Le budget de fonctionnement de l'équipement itinérant est le suivant :

CHARGES		PRODUITS	
Charges générales	11 500,00 €	RAM	
Charges personnel (2personnes)	49 200,00 €	PSO CAF	11 900,00 €
		PSO MSA	1 190,00 €
		CG	4 960,00 €
		CEJ CAF	6 460,00 €
		CEJ MSA	830,00 €
		TOTAL RAM	25 340,00 €
		MCI	
		PSU CAF	7 000,00 €
		PSU MSA	850,00 €
		CG	2 400,00 €
		Familles	3 400,00 €
		CEJ CAF	3 493,00 €
		CEJ MSA	447,00 €
		TOTAL MCI	17 590,00 €
		TOTAL RAM+MCI	42 930,00 €
		CIATE	17 770,00 €
TOTAL GENERAL	60 700,00 €	TOTAL GENERAL	60 700,00 €

Le budget d'investissement de l'équipement itinérant est le suivant :

CHARGES	HT	PRODUITS	
Véhicule	64 000,00 €	FEADER	- €
Equipement véhicule	10 000,00 €	CAF	72 000,00 €
Matériel éducatif	10 000,00 €	Conseil Général	10 800,00 €
Mobilier	10 000,00 €	Ciate	22 200,00 €
Informatique et TIC	6 000,00 €		
Autres équipements	5 000,00 €		
TOTAL	105 000,00 €	TOTAL	105 000,00 €

Pour rappel, le fonctionnement de l'équipement itinérant est le suivant :

- la Halte-Garderie Itinérante prend la forme d'un « bébé-bus », c'est-à-dire d'un camping-car aménagé qui se déplace dans les communes. Ce véhicule comprend l'ensemble du matériel nécessaire pour l'accueil des tout-petits et la halte-garderie s'installe ainsi dans des salles mises à disposition des communes, en fonction d'un calendrier préétabli. Il répond à des besoins ponctuels de garde. Il peut accueillir 6 enfants simultanément.
- le Relais Assistantes Maternelles Itinérant propose des permanences pour les parents et les assistantes maternelles, ainsi que des ateliers pour les enfants avec leurs accompagnateurs. Ce n'est pas un mode de garde. Il utilise le même bébé-bus que la halte-garderie itinérante.

Il est donc proposé de lancer une consultation pour l'acquisition du camion aménagé permettant d'assurer l'itinérance du dispositif, pour un montant prévisionnel 74 000 euros (dont aménagement). Le budget prévu pour l'acquisition du véhicule concerne volontairement un montant important afin de prévoir une enveloppe supplémentaire en cas de besoin d'équipements au long terme.

Le cas du véhicule dont a déjà bénéficié la Ciate par dotation de la Caf est évoqué. J. Guillon rappelle que ce véhicule n'est pas utilisé car aucun intervenant ne possède le permis correspondant. Ainsi, une demande a récemment été formulée auprès du groupe Renault afin de procéder au déclassement de ce car en catégorie B.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à lancer une consultation pour l'acquisition d'un camion aménagé pour un montant maximum de 74 000 euros HT, et à signer l'ensemble des pièces afférentes au marché.

Par ailleurs, il est proposé de créer deux postes pour assurer le fonctionnement du dispositif :

- Un poste d'éducatrice de Jeunes enfants, poste de catégorie B de la filière sanitaire et sociale. La personne serait recrutée pour une durée de travail à temps complet de 35h à compter du 1^{er} juillet 2011.
- Un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe, poste de catégorie C de la filière médico-sociale échelle 4. La personne serait recrutée pour une durée de travail à temps complet de 35h à compter du 1^{er} juillet 2011.

L'équipement devant ouvrir ses portes en septembre, les intervenant(e)s disposeront de deux mois pour s'approprier le projet, finaliser le planning et le fonctionnement, acquérir le matériel et mettre en place la communication.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à effectuer la déclaration de création des postes auprès du Centre de Gestion.

Afin de prendre en compte les actions en matière de Petite Enfance dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse, il est nécessaire de signer un avenant. A. Zeppa indique que la signature de l'avenant est proposée postérieurement à la signature du Contrat Enfance Jeunesse car le projet n'était pas suffisamment avancé pour faire l'objet d'un avenant en décembre 2010. Le point non éclairci de cet avenant reste la question de délai de création de la micro-crèche sur la commune d'Ahun.

Le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer un avenant au Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT OCCASIONNEL DE L'AGENT DE SERVICE ET CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2ÈME CLASSE

Lors du Conseil Communautaire du 21 décembre dernier, il avait été proposé de recruter une personne en contrat occasionnel pour effectuer le ménage et le service au Centre de Loisirs, ainsi que le ménage à la Ciate. Il est proposé de reconduire ce contrat pour une durée de 2 mois. L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297 majoré 295 (1er échelon de l'échelle 3 de rémunération) avec une durée de service à temps non complet de 23 heures à compter du 5 avril jusqu'au 31 mai 2011.

Ce contrat est proposé afin de respecter les délais de publication de création de poste d'une durée de 2 mois.

Le Conseil Communautaire valide la reconduction du contrat occasionnel de l'actuel agent de service à l'unanimité.

Le besoin en ménage et en service des repas au Centre de Loisirs étant permanent, il est proposé de pérenniser cette fonction en créant un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} juin 2011. L'agent sera rémunéré sur la base de l'indice brut 297 majoré 295 (1er échelon de l'échelle 3 de rémunération) avec une durée de service à temps non complet de 23 heures.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à créer un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe et à effectuer les déclarations nécessaires auprès Centre de Gestion.

RENOUVELLEMENT POSTE TECHNICIEN ASSAINISSEMENT

Le Conseil Communautaire a créé un second poste de technicien pour le SPANC en 2008. Ce poste sera vacant au 20 juin 2011.

Etant donné la réforme de la Filière Technique intervenue fin 2010, vu le décret N°2010-1357 du 09/11/2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, il est proposé au Conseil Communautaire de charger le président d'effectuer la déclaration de création d'emploi pour un poste de technicien auprès du centre de gestion de la Creuse prévoyant un appel à candidature et une embauche au 21 juin 2011.

Dans le cas où le poste ne pourrait être pourvu dans les conditions statutaires, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire sous contrat CDD à 35 heures, pour une durée d'un an à compter du 21 juin 2011. La rémunération sera afférente à l'indice brut 336 majoré 318.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à déclarer la vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion et à procéder au recrutement.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2011 DE RESTAURATION DE QUATRE SITES DU PETIT PATRIMOINE RURAL NON PROTÉGÉ

Les offres suivantes ont été reçues suite à l'appel public à concurrence pour le marché de restauration de quatre sites du petit patrimoine rural non protégé. Les lots 1 à 4 correspondent à des travaux de maçonnerie, le lot 5 concerne des travaux de restauration de toiture.

Entreprise	Lot N°1 (Concizat)	Lot N°2 (Mazeirat)	Lot N°3 (Rissat)	Lot N°4 (Thauron)	Lot N°5 (Couverture)
FELIM (Ahun)	12 505,37 €	6 306,50 €	3 644,21 €	633,88 €	xx
SARL DIJON BTP (St Agnant de Versillat)	6925,72	6 936,20 €	4 244,60 €	464,05 €	7 392,34 €
SAS Louis Geneste (Clermont ferrand)	14 763,10 €	10 662,22 €	6 189,16 €	913,77 €	xx
SAS Maurice Nailler (Clermont ferrand)	xx	xx	xx	xx	11 419,90 €
GODIVIER (Veyrac)	14 869,75 €	5 408,49 €	5 346,24 €	1 751,42 €	10 236,59 €
Fayette (Ahun)					4 599,87 €

Après examen des propositions techniques et des offres de prix, la commission d'appel d'offre suggère de retenir les entreprises suivantes :

- LOT N°1 : Entreprise DIJON BTP 6925,72 euros TTC
- LOT N°2 : Entreprise GODIVIER 5408,49 euros TTC
- LOT N°3 : Entreprise FELIM 3644.21 euros TTC
- LOT N°4 : Entreprise DIJON BTP 464.05 euros TTC
- LOT N°5 : Entreprise FAYETTE pour un montant de 4599,87 euros TTC

Le total de ces travaux s'élève à 21 042,34 TTC soit très proche de l'estimation validée en Conseil Communautaire le 21 décembre 2010.

D. Delprato indique qu'il faut se méfier des différences de montant trop importantes au niveau des offres. Il est risqué de retenir une offre anormalement basse.

Agnès Zeppa indique que le chargé de mission environnement a contacté les entreprises et a vérifié les prestations techniques proposées. Elles sont conformes au cahier des charges.

Le Conseil Communautaire valide les propositions de la commission et autorise le Président à signer les pièces afférentes au marché.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ 2011 D'ENTRETIEN DES CHEMINS DE RANDONNÉES DE LA CIATE

Seule l'entreprise FELIM a répondu à l'appel public à concurrence pour le marché annuel d'entretien des chemins de randonnées de la CIATE (deux passages sur l'ensemble des boucles).

Entreprise	1er Passage	2ème Passage	Total	Forfait intervention ponctuelle	Pose panneau	Débalisage
FELIM	17 241,24 €	7 616,06 €	24 857,30 €	590,71 €	227,89 €	184,78 €
Tarifs FELIM 2010	16 174,54 €	7 111,49 €	23 286,03 €	573,51 €	221,26 €	179,40 €

En 2011 le linéaire à entretenir a augmenté de 5 kilomètres au premier passage et 3 kilomètres au second passage. Ces travaux supplémentaires correspondent à l'entretien de la boucle de La Pouge (N°39).

Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de l'attribution du marché d'entretien des chemins de randonnées de la Ciate à l'entreprise Felim pour un montant de 24 857,30€ et autorise le Président à signer les pièces afférentes au marché.

CONTRAT DE RIVIERE GARTEMPE

La Communauté de Communes Creuse Thaurion Gartempe participe à la démarche du Contrat de Rivière Gartempe porté par le Syndicat Mixte Contrat de Rivière Gartempe dont elle est adhérente. Le Dossier Définitif du Contrat de Rivière Gartempe a reçu l'agrément du Comité de Bassin de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le 9 Décembre 2010.

Afin de mettre en œuvre les actions prévues par la CIATE, telles qu'intégrées dans le dossier définitif du Contrat de rivière Gartempe, le Conseil Communautaire valide à l'unanimité :

- le programme pluriannuel de la CIATE dans le cadre du Contrat de Rivière Gartempe ;
- le programme année 1 soit 2011 de la CIATE dans le cadre du Contrat de Rivière Gartempe ;

et autorise Jacky GUILLON, président de la CIATE à :

- **déposer une Déclaration d'Intérêt Général** sur les communes concernées par les travaux. **signer les documents nécessaires à la mise en œuvre du Contrat de Rivière Gartempe**, et notamment le document contractuel liant les partenaires opérationnels aux partenaires financiers que sont : l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le Conseil Régional du Limousin et le département de la Creuse ;
- **solliciter des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, du Conseil Régional du Limousin, du département de la Creuse ainsi qu'auprès de la DREAL Limousin** dans le cadre de la mise en œuvre des actions dans le cadre du Contrat de Rivière Gartempe ;
- **signer tous les documents relatifs à ces différentes subventions.**

Le nouveau tableau prévisionnel d'investissement est le suivant :

	Total travaux TTC	Agence de l'Eau	Région	Conseil Général	CIATE
<i>Taux d'aide</i>	100,00%	50,00%	20,00%	10,00%	20,00%
Année 1	27 280,00 €	13 640,00 €	5 456,00 €	2 728,00 €	5 456,00 €
Année 2	41 380,00 €	20 690,00 €	8 276,00 €	4 138,00 €	8 276,00 €
Année 3	36 560,00 €	18 280,00 €	7 312,00 €	3 656,00 €	7 312,00 €
Année 4	30 390,00 €	15 195,00 €	6 078,00 €	3 039,00 €	6 078,00 €
Année 5	27 053,00 €	13 526,50 €	5 410,60 €	2 705,30 €	5 410,60 €
TOTAL	162 663,00 €	81 331,50 €	32 532,60 €	16 266,30 €	32 532,60 €

Le tableau suivant décrit les travaux prévus en première année et le plan de financement :

Cours d'eau Intitulé actions	Nb	Montant (TTC)	Agence de l'eau		Région Limousin		Conseil Général		CIATE	
			Taux	Montant d'aide	Taux	Montant d'aide	Taux x	Montant d'aide	Taux	Montant d'aide
Ruisseau de Rieucourant Abreuvoirs	2	2 520,00	50%	1 260,00	20%	504	10%	252	20%	504
Gartempe Abreuvoirs	2	3 770,00	50%	1 885,00	20%	754	10%	377	20%	754
Ruisseau de Chironceau Abreuvoirs	2	2 520,00	50%	1 260,00	20%	504	10%	252	20%	504
Ruisseau de la Jarrige Abreuvoirs	1	1 890,00	50%	945,00	20%	378	10%	189	20%	378
Gartempe Mise en défens de berges	300 mL	1 510,00	50%	755,00	20%	302	10%	151	20%	302
Gartempe Etude de seuil	2	15 070,00	50%	7 535,00	30%	4521	10%	1507	20%	3014
Total		27 280,00		13 640,00		6 963,00		2 728,00		5 456,00

PLAN DE FINANCEMENT DES « POINTS I » DE L'OFFICE DE TOURISME

L'Office de Tourisme a sollicité le pôle emploi afin d'obtenir des contrats aidés pour tenir les points I au cours de l'été. La réponse du pôle emploi est négative. Dans ce contexte, le montant des postes devra être pris en charge entièrement par une subvention de la Ciate. Plusieurs projections ont été réalisées par l'Office de Tourisme, pour évaluer les coûts relatifs à ces points I. Les coûts prévisionnels sont les suivants :

Deux personnes, sur 26h sur 3 mois : 8 388,3 euros

Deux personnes sur 35h sur 3 mois : 10 676,7 euros

Compte-tenu de l'importance de ces montants, et de l'augmentation déjà enregistrée de la subvention de l'Office de Tourisme pour un montant de 74 543€, le bureau propose un recrutement de 2 personnes, sur 26 heures, pour seulement 2 mois, ce qui correspond à la haute saison touristique. Le montant prévisionnel est de 5592,20€.

J. Guillon rappelle que les Points I sont situés à Masgot et Moutier d'Ahun. M. Conchon ajoute qu'il existe également un point I à Sous-Parsat. J. Guillon indique qu'il y a quelques années, un saisonnier était également recruté pour tenir ce Point I. Cependant, au vu du relativement faible nombre de visiteurs, la décision de ne plus recruter de saisonnier pour ce Point I a été prise, en accord avec la Présidente de l'association Patrimoine et Tourisme.

D. Delprato souhaite connaître la différence de coût entre ces nouvelles propositions et les contrats aidés mis en place sur les années précédentes. M. Laporte indique que le coût est plus important pour 2 mois de contrats entièrement financés par la Ciate par rapport aux 6 mois en contrats aidés habituellement recrutés.

Le Conseil Communautaire valide cette proposition à 40 voix favorables et 1 avis contraire, et autorise le versement d'une subvention complémentaire d'un montant de 5 592,20€ à l'Office de Tourisme, destiné au financement des « Points I ».

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS AUPRÈS DES SYNDICATS DE GESTION DES ORDURES MÉNAGÈRES

Suite à l'arrêté de modification des statuts de la Ciate, les nouvelles compétences sont effectives depuis le 14 mars. En ce qui concerne la compétence ordures ménagères, qui est redéleguée automatiquement aux trois syndicats déjà existants, il est nécessaire de désigner les délégués auprès de ces syndicats.

Ces délégués peuvent être des conseillers communautaires ou des conseillers municipaux ne siégeant pas au sein de la Ciate. Les personnes désignées peuvent être les mêmes qu'avant la modification des statuts. Cependant, pour les syndicats qui gèrent également d'autres compétences (le SIERS et le SIVOM), il est préférable qu'une même personne ne siège pas pour la commune d'une part (par exemple pour la compétence voirie) et pour la Ciate d'autre part (pour la compétence ordures ménagères). Cette situation conduirait alors à une surreprésentation de cette personne lors du vote des affaires générales (double vote) et poserait le problème du quorum, qui est comptabilisé avec les personnes physiquement présentes (une personne ne peut compter double). Il serait donc préférable de désigner deux personnes distinctes dans ce cas.

Le Conseil Communautaire désigne à l'unanimité les délégués suivants :

Pour le Sictom :

COMMUNES	Délégués titulaires	Délégués suppléants
AHUN	Mle VELLEINE Corinne M. MATON Olivier M. LEFEVRE Christophe M. CHAUBIER Robert	Mme LE MESTRE Katia M. CHAUSSECOURTE J-Philippe M. FOIRET Dominique M. JUILLET Alain
BANIZE	Jean-Baptiste AUROY	Laurent PETITCOULAUD
CHAMBERAUD	M. ACCOLAS Georges	M. GIRON Michel
LE DONZEIL	M. VERGNAUD Didier	M. CONCHON Christian
FRANSECHES	M. AUBERT Patrick	M. LE PENVEN Alain
MOUTIER D'AHUN	M. DEJARIGE Daniel	Mme OCTOBRE Huguette
ST AVIT LE PAUVRE	M. JUILLE Jean-Louis	M. DEPATUREAUX Gilles
ST HILAIRE LA PLAINE	Mme MEDOC Anne	Mme PHILBET Françoise
ST MARTIAL LE MONT	M. HARTMAN Gérard	M. MARCELLAUD E.
ST MICHEL DE VEISSE	M. COUDERT Francis	M. TOUNY Gilles
ST SULPICE LES CHAMPS	Mme LARPIN Jacqueline	Mme DEPEIGE Monique
SOUS PARSAT	Mme JULLIEN Natacha	Mme ETIEVANT Danielle

Pour le Sivom :

COMMUNES	Délégués titulaires	Délégués suppléants
LA CHAPELLE ST MARTIAL	Mr BROU Christophe	LE DRAN Pascale
CHAVANAT	Guy DESLOGES	Didier COUTISSON
LA POUGE	Gérard JENNEPIN	Nicole BAUDRY
PONTARION	Jacky GUILLON	Nadine DUMEYNIÉ
ST GEORGES LA POUGE	Joël COSTE	Nadine TOGO
ST HILAIRE LE CHATEAU	Claude FOURNEL	Jean-Yves GRENOUILLET
THAURON	Guy CAILLAUD	Liliane TRUBINO
VIDAILLAT	Mme Josiane MAFAY	Martine LAPORTE

Pour le SIERS :

COMMUNE	Délégués titulaires	Délégués suppléants
JANAILLAT	Didier DENIS	Jean-Marie AMEAUME
LEPINAS	Elisabeth BOUCHY-POMMIER	Martine JOUANNY
MAISONNISSES	Serge MEAUME	Marika GUIMBRETIERE
MAZEIRAT	Pascal MAREIX	Evelyne HERAULT
PEYRABOUT	Roland SUCHAUD	Monique RAPISSAT
SAINT ELOI	Guy PAROUTY	Sabine PICHON
SAINT YRIEIX LES BOIS	Thierry CHEYPE	Pierre VINCENT
SARDENT	Thierry GAILLARD	Thierry GAUTHIER

DEPART DE LA CHARGÉE DE MISSION HABITAT

J. Guillon indique que la chargée de mission habitat de la Ciate, Marion Audouin a donné sa démission. Il souligne que le travail accompli est remarquable. Son départ est fixé pour la mi-mai, les recrutements ont été lancés afin de pourvoir le poste le plus rapidement possible.

Pour rappel, les compétences requises concernent l'urbanisme, l'architecture, l'aménagement et la gestion locative. L'offre apparaît en détails sur le site de Pôle Emploi pour les personnes intéressées. Ce poste nécessite également des qualités d'écoute et d'accompagnement social, car des visites auprès des particuliers sont réalisées notamment pour le montage de dossiers d'aides au handicap et à l'insalubrité.

CESSION D'UN TERRAIN AU GARAGE FERRET

Pour rappel, une convention a été signée il y a 2 ans avec la SAFER pour la constitution de réserves foncières en vue de créer une zone d'activité à Ahun. Dans ce cadre, 11 ha ont été achetés en 2009 dans le but de compenser les exploitants pouvant être touchés par la future zone.

Un terrain faisant partie de ce lot, d'une dimension de 0,1734 ha et situé au Champ de la Cassière (parcelle cadastrée B768), dans le prolongement du terrain appartenant au garage Ferret, intéresse ce dernier pour la création d'une fourrière. Vu le peu d'intérêt du terrain pour un agriculteur, il est proposé de le céder au Garage Ferret pour un montant de 300 euros, qui correspond au prix payé + frais financiers. Le frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Communautaire se prononce à l'unanimité en faveur de cette vente pour un montant de 300€.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

J. Guillon indique que les municipalités et les EPCI ont reçu un courrier d'information concernant la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui se réunira pour la première fois le 15 avril 2011 et au cours de laquelle J. Guillon représentera la Ciate. Cette commission a pour but de revoir le découpage intercommunal à l'échelle du département. Les exigences du gouvernement sont assez strictes et visent à réduire le nombre de syndicats intercommunaux ainsi que le nombre de communauté de communes.

Le Préfet est chargé par son ministre de tutelle de proposer un redécoupage de cette carte qui sera présenté à l'occasion de la prochaine commission. Des négociations pourront avoir lieu dans le courant de l'année. Ensuite, le Préfet devra rendre un schéma de développement de la Coopération Intercommunale pour la fin 2011.

IMMEUBLE TOURNYOL

J. Guillon informe le Conseil Communautaire que le caviste a finalement confirmé son souhait de s'installer dans l'immeuble Tournyol, actuellement en cours de rénovation.

Fait à Ahun, le 31 mars 2011.

Le Président,



Jacky GUILLON.